

■ **Fondation Patronale de Charmilles Technologies**

**SA**, à Satigny (FOSC du 30.05.2003, p. 6). Les pouvoirs de Gosteli Cornu Sylviane, jusqu'ici membre du conseil, sont radiés. Les pouvoirs de Driss Ahmed sont radiés. Studer Yves, de Kestholz, à Lully (VD), membre du conseil, signe collectivement à deux. Signature collective à deux a été conférée à Rossi Nerio, de France, à Annemasse, F.

Journal no 10077 du 05.09.2003  
(01166958 / CH-660.1.226.989-2)